

2023 ANNÉE TRANSITOIRE ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

Le tri des emballages se simplifie. En cas de débordement de votre bac de tri, le SMETOM-GEEODE vous propose à compter du 16/01/2023 de déposer le surplus éventuel de tri à côté de votre bac de tri dans un **sac transparent**, si et uniquement si le volume de votre bac est insuffisant.

Où puis-je trouver les **sacs transparents** ?

- Achat dans le commerce;
- ou gratuitement au siège du SMETOM-GEEODE 12 sacs par habitation pour l'année (hors collectif.)



ATTENTION

Pour que votre sac soit collecté celui-ci doit être obligatoirement **transparent**.

* Déposer vos papiers, journaux, de préférence dans le bac de tri.